## COMMUNIQUÉ DE PRESSE









Mardi 7 janvier 2025

## **Tourisme**

## Les maisons éclusières de Grugedaine et des Cours à Chevaigné attendent une seconde vie

La Région Bretagne lance, en partenariat avec Rennes Métropole et la commune de Chevaigné, un appel à projets pour l'occupation des deux maisons éclusières de Chevaigné : Grugedaine et les Cours. La date limite de réception des dossiers de candidature est fixée au lundi 17 mars 2025.





À gauche, la maison éclusière des Cours © Rennes Métropole ; À droite, la maison éclusière de Grugedaine © Rennes Métropole MRW Zeppeline Bretagne 2024

Les canaux de Bretagne, patrimoine régional, sont le support de nombreuses activités aquatiques et terrestres. La Région Bretagne, propriétaire et gestionnaire des canaux de Bretagne dont leurs 163 maisons éclusières, travaille avec ses partenaires locaux pour développer des activités touristiques et des services sur ses voies d'eau. Elle souhaite notamment donner une seconde vie à ses maisons éclusières qui ne sont plus nécessaires au service.

Dans ce cadre, Rennes Métropole vient d'adopter son schéma directeur métropolitain du tourisme et des loisirs fluvestres afin de structurer l'offre de loisirs et de tourisme le long de ses cours d'eau. Une des premières actions consiste à bâtir et piloter la programmation des maisons éclusières régionales situées sur le territoire métropolitain. La commune de Chevaigné s'est engagée dans ce projet dans le but d'apporter un nouvel espace de loisirs et de retrouvailles à ses habitants et ses visiteurs.

La Région Bretagne, en partenariat avec Rennes Métropole et la commune de Chevaigné, a lancé un nouvel appel à projets, depuis le lundi 16 décembre 2024, pour

les maisons éclusières de Grugedaine et des Cours, situées le long du Canal d'Ille-et-Rance à Chevaigné, le long de la véloroute V42.

Les porteurs de projet devront apporter, par leur innovation, une plus-value à la mise en valeur du canal, participer au développement du territoire et répondre aux attentes de l'ensemble des usagers en développant :

- Une offre de services à destination des navigants, des randonneurs, des itinérants vélos, des habitants et des groupes scolaires et périscolaires : hébergement à la nuitée, petite restauration/buvette, activités culturelles ou artisanales, animations, etc.
- Une offre d'activités nautiques et de services liés à ces activités : location de canoës, kayaks, paddles, etc.

L'appel à projets porte sur l'ensemble constitué par les deux maisons éclusières. Il est ouvert aux particuliers, entreprises, associations et collectivités. La convention d'autorisation d'occupation temporaire est de cinq ans minimum.

Le cahier des charges et ses annexes, les fiches techniques et le dossier de candidature sont à télécharger sur le <u>site de Rennes Métropole</u>.

## Contacts presse

- Rennes Métropole : prescom@rennesmetropole.fr 02 23 62 22 35
- Région Bretagne : presse@bretagne.bzh 02 99 27 13 54

Service de Presse Rennes Ville et Métropole Tél. 02 23 62 22 34 Espace Presse





